

PLACEMENTS GARANTIS LIÉS AUX MARCHÉS (PGLM)

Placement garanti Promo - Diversifié mondial

Terme : 4 ans



PRODUIT DISPONIBLE POUR UNE DURÉE LIMITÉE

APERÇU

Le Placement garanti Promo - Diversifié mondial vous offre le potentiel de rendement de grandes sociétés de plusieurs régions du monde, tout en protégeant votre capital. Il offre une diversification sectorielle et géographique et **il verse un rendement garanti minimal à l'échéance.**

- Exclusivement dans AccèsD
- Capital garanti à 100 % à l'échéance
- Couvert par l'assurance-dépôts¹
- Versement des intérêts à l'échéance
- Possibilité de conversion ou de rachat sous certaines conditions
- Admissible aux REER et CELI
- Non admissible aux régimes suivants : REER immobilisé, REEI, RNV, FERR, CRI et FRV
- Si le placement n'est pas enregistré, imposition annuelle du rendement garanti² et imposition à l'échéance du rendement variable
- Protection contre le risque de fluctuation des devises étrangères
- Admissible au calcul de ristourne de la caisse
- Aucuns frais de gestion

Indications de rendement	500 \$ et plus
Rendement annuel composé garanti minimal	2,06 %
Rendement annuel composé maximal	illimité
Rendement cumulatif garanti minimal	8,50 %
Rendement cumulatif maximal	illimité
Taux de participation	100 %

Dates clés	
Période de vente	19 mars au 20 mai 2024
Émission du placement	19 juin 2024
Échéance du placement	19 juin 2028

Le taux de participation représente le pourcentage du rendement des titres de référence qui est versé au détenteur à l'échéance. Les rendements indiqués tiennent compte du taux de participation.

La caisse est l'émetteur du placement.

¹Pour en connaître davantage sur la protection de l'assurance-dépôts, veuillez consulter lautorite.qc.ca.

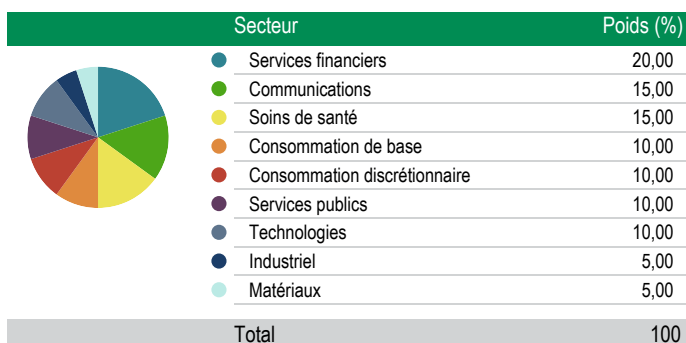
²Incluant l'intérêt payé avant la date d'émission.

COMPOSITION DU PLACEMENT

Le panier de référence est composé de 20 sociétés situées dans des pays développés et issues de différents secteurs économiques. Chaque entreprise occupe le même poids dans le panier qui est réparti comme suit :

Société	Secteur	Pays
Algonquin Power & Utilities Corp.	Services publics	Canada
Banque Can. Imp. de Commerce	Services financiers	Canada
Danone SA	Conso. de base	France
Denso Corporation	Conso. discrétionnaire	Japon
DHL Group	Industriel	Allemagne
Gilead Sciences Inc.	Soins de santé	États-Unis
Iberdrola SA	Services publics	Espagne
KDDI Corporation	Communications	Japon
La Banque Toronto-Dominion	Services financiers	Canada
La Financière Manuvie	Services financiers	Canada

Société	Secteur	Pays
McDonald's Corporation	Conso. discrétionnaire	États-Unis
Nintendo Company Limited	Technologies	Japon
Rio Tinto Limited	Matériaux	Australie
Roche Holding AG	Soins de santé	Suisse
Sanofi	Soins de santé	France
Swisscom AG	Communications	Suisse
Telus Corporation	Communications	Canada
Thomson Reuters Corporation	Technologies	Canada
Unilever PLC	Conso. de base	Royaume-Uni
Zurich Insurance Group AG	Services financiers	Suisse



CE PLACEMENT ME CONVIENT-IL ?

Ce placement pourrait vous convenir si vous :

- désirez protéger votre capital ;
- avez un horizon de placement de 4 ans ou plus ;
- acceptez de renoncer à une portion du rendement garanti offert par une épargne à terme traditionnelle pour bénéficier d'une possibilité de rendement supérieur.
- souhaitez diversifier votre portefeuille ;
- ne planifiez pas retirer votre argent avant l'échéance

QUELLE EST LA DIFFÉRENCE AVEC UNE ÉPARGNE À TERME TRADITIONNELLE ?

Exception faite du rendement garanti, ce placement diffère d'une épargne à terme traditionnelle parce qu'il ne procure pas un rendement déterminé à l'avance.

Le rendement du placement est fonction de l'appréciation des titres de référence et ne peut être connu qu'à son échéance.

COMMENT LE RENDEMENT EST-IL CALCULÉ ?

Jusqu'à l'émission, votre placement produit des intérêts de 1,70 % par année.

Entre la date d'émission et la date d'échéance, le rendement est déterminé en fonction de la variation des cours de référence, jusqu'à un maximum illimité. Afin de réduire l'effet d'un éventuel repli des marchés, nous prenons en compte la moyenne des lectures mensuelles des cours pendant les 3 derniers mois du terme.

Si le rendement cumulatif des titres à l'échéance du placement	le taux d'intérêt
est inférieur ou égale à 8,50 %	s'élève à 8,50 %
est supérieur à 8,50 %	correspond au rendement cumulatif réel

Ce placement ne donne pas droit aux dividendes versés sur les titres de référence.

Pour tous les détails du calcul du rendement, veuillez lire la convention de placement.

Le rendement variable est basé sur l'évolution du cours des titres de référence et pourrait être nul à l'échéance. Toutefois, ce placement verse un rendement garanti et votre capital est toujours garanti à l'échéance.

COMMENT SUIVRE L'ÉVOLUTION DE MON PLACEMENT ?

Vous pouvez utiliser l'outil Suivi dynamique du rendement des placements garantis liés aux marchés en ouvrant une session dans AccèsD, section Épargne et placements, ou en consultant desjardins.com/suivirendement. L'information sur le rendement est présentée à titre indicatif seulement. Le rendement de votre placement est aussi inscrit sur votre relevé de compte mensuel Desjardins, à titre indicatif. Le rendement du placement n'est connu qu'à son échéance.

QUE SE PASSE-T-IL À L'ÉCHÉANCE DE MON PLACEMENT ?

Peu avant l'échéance de votre placement, vous recevrez un avis par la poste ou dans AccèsD. À l'échéance, à moins d'instructions contraires de votre part communiquées dans AccèsD (si le placement est admissible au renouvellement en ligne) ou auprès de votre conseiller, votre placement sera automatiquement réinvesti dans un produit de nature et de terme similaires.

EST-IL POSSIBLE DE RACHETER MON PLACEMENT AVANT L'ÉCHÉANCE ?

Une fois par année, après la 3^e année de détention, vous pouvez décider de convertir votre placement dans un autre placement garanti lié aux marchés. Vous pouvez aussi le racheter. À votre demande, la valeur approximative de conversion ou de rachat vous sera communiquée. Veuillez consulter la convention de placement pour en connaître les modalités.

Lors de la conversion ou du rachat, la valeur peut être inférieure au capital investi. Cette valeur n'atteint jamais le maximum possible à l'échéance.

Certaines exceptions peuvent s'appliquer – veuillez consulter la Convention de placement pour obtenir plus d'information à cet égard.

QU'ARRIVE-T-IL EN CAS DE PERTURBATION DES MARCHÉS ?

La caisse détermine, à sa seule discrétion, les mesures appropriées à prendre dans les circonstances. Par exemple, en cas d'arrêt des transactions effectuées sur les marchés boursiers, la caisse pourrait décider de reporter la date à laquelle le niveau de l'indice de départ du placement est pris en compte.

ET SI JE CHANGE D'IDÉE ?

Vous avez un délai de 5 jours ouvrables suivant la réception de votre convention de placement, par la poste ou via AccèsD, pour demander à votre conseiller d'annuler votre placement.

RENSEIGNEMENTS

Pour vous procurer ce produit ou pour obtenir plus d'information :

- visitez desjardins.com/pglm ;
- ouvrez une session dans AccèsD ;
- communiquez avec votre conseiller Desjardins ;
- composez le 514 224 7737 ou le 1 800 224 7737.

PRIX ET DISTINCTIONS



Meilleur manufacturier, Capital garanti – Amériques
Meilleur manufacturier – Canada
Meilleur distributeur, Capital garanti – Amériques
Meilleur produit de l'année – Canada
Meilleure initiative éducationnelle



L'investisseur devrait lire la convention de placement avant d'investir. Elle peut être consultée sur desjardins.com/pglm.

Le présent document n'est fourni qu'à titre indicatif. En cas de divergence entre ce document et la convention de placement, cette dernière prévaut.

Desjardins et Desjardins gestion de patrimoine sont des marques de commerce de la Fédération des caisses Desjardins du Québec utilisées sous licence.